

Extrait de délibération

Bureau syndical 25 novembre 2024 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-quatre le lundi vingt-cinq novembre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Rimbeau, Vice-Président.

Date de la convocation : 19 novembre 2024 Pouvoirs : 0
Nombre de délégués en exercice : 11 Absents, excusés : 4
Présents : 7 Votants : 7

	Présents	Excusés	Absents
Président :		GAILLARD Didier	
Vice-Présidents :	RIMBEAU Jean-Pierre, BIRONNEAU Pascal	BRESCIA Nathalie	
Membres :	AYRAULT Bérengère, CHAUSSERAY Francine, BIRE Ludovic, NOLOT Monique, SAUZE Magalie,	BACLE Jérôme, BOUCHER Hervé-Loïc	

Avenant à la convention de participation Prévoyance CDG79

Le Pays de Gâtine est sous convention avec la MNT concernant la prévoyance de maintien de salaire en cas d'arrêt prolongé.

A compter du 1er janvier 2025 la cotisation se voit augmentée comme suit :

		Taux actuel TTC	Taux au 01/01/25 TTC
Garantie collective	Incapacité temporaire	0.67%	0.79%
	Invalidité	0.53%	0.63%
Garanties individuelles	Décès PTIA	0.24%	0.28%
	Perte de retraite	0.30%	0.35%
	Régime Indemnitare	0.11%	0.13%

Ces augmentations impactant uniquement la cotisation salariale, le montant de la participation « employeur » reste inchangée soit 15€/ agent.

Il nous faut tout de même signer un avenant à cette dite convention, à savoir que l'ensemble des agents ont été informés de ces augmentations et ont la possibilité de maintenir ou résilier leur contrat individuel jusqu'au 31 décembre 2024.

Le Bureau Syndical autorise le Président à signer l'avenant de la convention de participation Prévoyance CDG79.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Jean-Pierre RIMBEAU
Vice-Président,